ROUBAIX

UNE TENTATIVE DE VOL AVEC EFFRACTION

Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs d'une tentative de vol commise avec effraction, dans la soirée de lundi, chez Mme veuve Delannoy, demeurant rue de Lannoy, 483.

VACCINATION PUBLIQUES ET GRATUITES

La quatrième séance de vaccinations gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi 23 octobre, de 4 à 5 heures du soir, dans une salle de la mairie située au deuxième étage (entrée vers la Chambre de commerce).

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des précédentes séances sont invitées à s'y présenter pour vérification des résultats de l'opération.

LES QUOTIDIENNES....

Au bureau de postes de la rue du Curé (est-il besoin de le dire ?) M. Colette Pierre, 26 ans, employé de commerce, demeurant à Lille, 84, rue de Paris, n'a plus retrouvé sa bicyclette qu'il avait laissée à la porte de l'établissement. Une enquête est ouverte.

LE CONCERT DES DEMOBILISES DU NORD

Le concert donné hier soir, dans la salle du cinéma du Tilleul, au profit des Démobilisés du Nord, a obtenu un plein succès.

Entre les deux parties de cette soirée, le camarade Vermeulen, du Comité des Démobilisés, fit un très bref exposé du programme socialiste des anciens combattants et termina par un appel à l'union de tous les camarades présents.

TOURCOING

VIOLENCES

Mme Eva Desrumaux, demeurant rue du Tilleul, 93, a porté plainte au commissariat du premier arrondissement, contre le nommé Meulebrouck fils, débitant, rue du Tilleul, 163, qu'elle accuse de l'avoir violentée. La plaignante déclare avoir perdu au cours de la scène, un portefeuille contenant 40 francs et une montre en argent avec sa chaîne. Une enquête est ouverte.

UN VOL DE BOIS

La police du quatrième arrondissement a arrêté hier trois jeunes individus pour un vol de 400 kilos de bois, commis au préjudice du Comptoir général des Entrepreneurs de Tourcoing.

Ce sont les nommés Alexandre Desurmont, 18 ans, bâcleur, 66, rue Masséna ; Gustave Vanropenolle, 16 ans, manœuvre, 56, rue Masséna, et Oscar Smits, 17 ans, sans profession, rue de la Ferme, cour Liagre, 21.

Ils on été transféré au parquet.

VENTE DE VIN ROUGE

Jeudi 23 octobre, place Sébastopol, il sera procédé à une vente de vin rouge dans les secteurs et aux heures indiqués ci-dessous :

Secteur 10, cartes grises, de 8 à 9 heures ; cartes roses, de 9 à 10 heures. — Secteur 11, cartes grises, de 10 à 11 heures ; cartes roses, de 11 à 12 heures. — Secteur 12, cartes grises, de 2 à 3 heures ; cartes roses, de 3 à 4 heures ; — Secteur 13, cartes grises, de 4 à 5 heures ; cartes roses, de 5 à 6 heures.

WASQUEHAL

LE NOYE DU CANAL DE WASQUEHAL EST RECONNU

M. Lasné, père, demeurant à Croix, sentier Decottignies, ne voyant pas avant-hier soir, rentrer son fils, pensa que le noyé retrouvé dans le canal et dont l'identité n'était pas établie, pouvait être celui dont il n'avait pas de nouvelles depuis deux jours.

Après avoir pris quelques renseignements, M. Lasné constata qu'il s'agissait bien de son garçon, Pierre, âgé de 36 ans, ancien blessé de guerre, réformé numéro 1 et pensionné. Le suicide n'étonne nullement le père de la victime, qui a déclaré que son fils était, depuis sa réforme, beaucoup changé de caractère.

HEM

CHARBON ET SUCRE. — DISTRIBUTION DES TICKETS. — Samedi prochain 25 octobre, salle de la mairie, distribution des tickets de sucre et de charbon. — une feuille de tickets charbon par ménage et une feuille de tickets sucre par personne.

La distribution se fera dans l'ordre suivant : de 8 à 10 heures, familles touchant le chômage, du numéro 1 à 1550 ; de 10 à 11 heures, familles évacuées.

Les autres familles pourront se présenter dans l'après-midi, de 2 à 4 heures.

Toute fausse déclaration sera réprimée par le retrait des tickets.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Paiement, vendredi, 24 octobre : réformés, tués, décédés et disparus, de 8 à 9 heures, dans l'ordre des numéros des titres. Pour les autres catégories, à partir de 9 heures.

SECOURS AUX VEUVES DE GUERRE. — Jeudi, de 2 à 4 heures, école communale de filles, Hem-Bifur, distribution de vêtements aux veuves de guerre, qui se présenteront personnellement.

LILLE

Chapitre des Embochés

Un indicateur et un interprète à mettre à l'ombre

Les enquêtes sur les embochés se poursuivent chaque jour. Il nous revient que plusieurs sujets douteux, qui sévirent pendant l'occupation à Lille, ont dépassé — et de beaucoup — la canaillerie des hordes boches.

Ce fut d'abord un individu âgé de 25 ans, de nationalité belge, qui fraternisant avec l'ennemi durant toute l'occupation, fut la terreur du quartier de Moulins-Lille.

Cet individu s'était spécialisé dans la capture des pauvres enfants évadés des fameux bataillons A. B. Il a fait l'objet d'enquêtes de la part de la gendarmerie, qui aurait relevé de graves faits sur son compte.

Un autre individu aura sans doute aussi à répondre de son dévouement outrancier pour les Boches. C'est un individu du quartier St-Sauveur, qui servait d'interprète aux Allemands au cours de leurs perquisitions pour l'enlèvement des cuivres, se montrant beaucoup plus sévère que les Boches eux-mêmes : ne voulait-il pas faire démolir des pianos pour enlever les poignées en cuivre des côtés ? Cette prétention absolument coupable de la part de ce triste sire, puisque les Boches n'insistaient pas, dénotait de sa part un caractère absolument antifrançais et le fit remarquer par les habitants du quartier St-Sauveur.

La rafle de ces gredins, qui ont encore l'audace de rester à Lille après de tels forfaits, donnerait satisfaction à leurs innocentes victimes.

L'EMPLOYÉ DE MAIRIE PEZARD

CE QUE DISENT SES ENFANTS

Nous avons annoncé l'arrestation de l'employé de mairie Pezard, inculpé de détournements au préjudice de M. Pinteion, entrepreneur rue d'Artois.

Nous recevons à ce sujet la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Je prends la liberté de vous envoyer ces quelques lignes et j'espère que vous voudrez bien excuser ma franchise, quand vous saurez que ce sont deux enfants qui défendent l'honneur de leur père, l'honneur de leur nom. Par conséquent, Monsieur, permettez-moi de vous demander de qui tenez-vous les renseignements, parus dans l'article du « Réveil du Nord » du 22 octobre intitulé : « L'employé travaillait bien, mais c'était au compte d'autrui ». Si toutefois vous les tenez du plaignant, permettez-moi de vous dire qu'il manque totalement de franchise.

M. Pinteion accuse M. Pézard d'avoir nettoyé avec sa cave, qui était bien garnie.

L'accusateur ne vous dit pas que M. Pezard a trouvé une cave sous la cour, de ce fait a soustrait bon nombre de bouteilles de vin aux réquisitions allemandes, fait que l'accusateur a reconnu lui-même.

Il ne vous dit pas que M. Pezard a sauvé la presque totalité de ses cuivres, de ses vélos.

Que M. Pezard lui a remis en mains propres la complète totalité des titres, des billets de banque de 1.000 fr. et des deux peintures d'or, le tout d'une valeur de trente-six mille francs.

Que M. Pezard lui a sauvé de toutes réquisitions allemandes, — et elles furent nombreuses — tout le matériel de construction contenu dans ses magasins, ce qui lui permet de pouvoir reprendre de nouvelles entreprises, chose qu'aucun entrepreneur de Lille et de la région ne peut faire.

Quant à la question des bijoux, M. et Mme Pinteion ne disent pas qu'ils ont abandonné leur maison, laissant leurs bijoux traîner à droite et à gauche, à tel point que notre père a trouvé une bague et un bracelet traînant dans la cuisine, que notre père a rassemblé tous les bijoux dans son coffret, qu'il a caché, et que ce dernier fut malheureusement pris par un X..., que nous supposons être les Allemands.

Si toutefois, Monsieur, vous avez connu les moments terribles des quatre années de l'occupation allemande, vous devez savoir ce qu'étaient les réquisitions. Aussi, je vous laisse juge de l'énoncé ci-dessus. Que feriez-vous, Monsieur, si à la suite de ces faits, il était démontré que votre père fut accusé d'une faute qu'il n'a pas commise.

Je ne peux pas vous en dire plus long pour le moment et je regrette beaucoup de n'avoir pu vous exprimer de vive voix ce que je vous écrit, mon travail ne me laisse pas assez de liberté.

Monsieur, ce sont deux pauvres poilus rentrés maintenant dans leur foyer, qui ont fait leur devoir pendant toute la durée de la guerre, dont l'un grièvement blessé à la jambe gauche, et qui ont tous deux la croix de guerre avec citation, qui s'adressent à l'homme de cœur, à l'homme d'honneur que vous êtes.

J'espère que vous prendrez ces quelques importantes rectifications en considérations.

Recevez, etc., etc.

PEZARD Henri, PEZARD Léon,
Rue Boucher de Perthes, 34, Lille

Les voleurs au travail

LA MAIN DANS LE SAC

La nommée Laure Chantraine, femme Delobel, 48 ans, demeurant Grand'Route de Ronchin, adore le café. Cependant, elle trouve que le prix de cette denrée coloniale est trop élevé pour sa bourse et qu'on peut en avoir à meilleur compte.

Et c'est ainsi, qu'on la surprit vers 7 h. 1/2, du soi, en train de dérober à pleines poignées au préjudice de M. Cousin, épicier 44, rue Nicolas Leblanc, les petits grains marrons au subtil arôme.

Le dénouement de cette affaire eut lieu devant le commissaire de police du 4e arrondissement L'épi'ogue se passera probablement en Correctionnelle.

LA QUOTIDIENNE HISTOIRE

L'employé de commerce Julliard, demeurant rue Edmond Bailleux, 9, avait déposé momentanément sa bicyclette devant la façade d'une maison de la rue des Sept Agaches.

Survint l'inévitable et invisible bécanier qui vit le véhicule, le trouva à son goût et l'ayant enfourché, disparut à toutes pédales.

Combien de fois faudra-t-il encore conter cette quotidienne histoire, pour qu'enfin les cyclistes se méfient et prennent les précautions les plus élémentaires, pour ne plus être volés ?

LES VOLS A LA RECONSTITUTION

UN CHEF DE DISTRICT DES R. L. EST IMPLIQUÉ DANS LA MÊME AFFAIRE

Agissant sur mandat de la Préfecture, un magistrat qu'accompagnait un inspecteur de police, s'est rendu mardi à la maison d'arrêt. Il s'agissait de notifier au sieur Passebecq, du service de la Reconstitution de Tourcoing, qui puisa — nous avons dit de quelle façon — dans le Trésor public une somme d'environ 30.000 francs, l'inculpation exacte qui pèse sur lui.

Passebecq a, par la même occasion, été avisé que le sieur G..., chef de district des Régions libérées, était inculpé à titre de complice dans la même affaire.

Ajoutons que ce sieur G..., qui a pris la fuite et que l'on recherche de toutes parts, fait l'objet d'un mandat d'arrêt décerné contre lui par M. Delalé, juge d'instruction désigné pour cette affaire.

Au 1er Conseil de Guerre de Lille

VERLYCK, LE COIFFEUR DE LA RUE DE BETHUNE, EST CONDAMNÉ A UN AN DE PRISON POUR CORRESPONDANCE AVEC L'ENNEMI.

Dans son audience d'hier, le 1er Conseil de guerre de Lille a condamné à la peine de une année d'emprisonnement le nommé Eugène Verlyck, coiffeur et débitant, 34, rue de Béthune, qui, le 13 juillet 1916, dénonça par lettre à la Kommandantur son locataire Louis Lacroix, représentant de commerce à Lille qu'il accusait de détenir dans son appartement un obus provenant de la Citadelle et d'avoir lacéré une affiche apposée rue d'Amiens pour les autorités boches.

Le crime d'Annappes

SA RECONSTITUTION

Ainsi que nous le faisions prévoir, la reconstitution de la scène tragique du chemin du Moulin aura lieu incessamment.

En dernier lieu, on parlait de vendredi matin comme date probable de cette opération judiciaire.

L'inculpé, Charles Guédin, sera transporté sur les lieux en auto, en même temps que le Parquet, son défenseur et ses gardiens.

Il pleut des contraventions

CE SONT LES PROPRIETAIRES DE VEHICULES QUI EN HERITENT

Pendant la période du 11 au 17 courant, il a été infligé 45 contraventions à des chauffeurs d'autos, pour excès de vitesse, défaut de numéro d'ordre ou de brevet.

Les cyclistes qui circulaient sur les trottoirs se sont vu dresser 28 procès-verbaux.

Pour défaut d'éclairage 35 « divers » ont également récolté.

Pour la liquidation des stocks américains

Hier, à 3 heures après-midi, a eu lieu à la Préfecture, sous la présidence de M. Daniel Vincent, député du Nord, ancien ministre, une réunion à laquelle assistaient : MM. Labbé, directeur des services techniques ; Sarrazin, directeur de la région industrielle ; Langlois, du C. R. A. ; Godin et Osterman, du C. C. A, et les industriels, MM. Cail, de Douai ; Dujardin, de Fives-Lille ; Kuhnmann, de Lille ; Deronne, de Bavay, et Wauquier, de Lille.

M. Labbé prit la parole et exposa les avantages que trouveraient les industriels de la région à bénéficier du droit de préemption qui leur est accordé pour l'attribution du matériel considérable laissé par les Américains.

Tout ce matériel comprend des machines-outils, outillages divers, machines à vapeur, quincaillerie, etc., à l'état neuf ou n'ayant presque pas servi et qui se trouve emmagasiné dans dix camps différents, au Mans, à Brest, Montoire de Bretagne, Gers, Remorantin, Tours, Moutiers, La Palisse, Saint-Sulpice, Miramens, Nevers et Méhun.

Le Comptoir d'achat, qui a déjà établi des inventaires, afin de mieux se rendre compte de l'importance des stocks américains, M. Labbé a engagé les industriels à examiner la question et désigner un Syndicat qui se rendra dans les camps précités.

Rendez-vous fut donné pour lundi prochain au Comptoir d'achat, 40, avenue du Colysée, à Paris.

Le délai fixé pour pouvoir user de ce droit a paru trop court à l'assemblée, qui a demandé à M. Daniel Vincent de vouloir bien intervenir auprès des services compétents afin qu'il soit prolongé. Celui-ci a immédiatement télégraphié à M. le Ministre de la Reconstitution Industrielle :

« Industriels du Nord, réunis Préfecture Lille, « vous prient vouloir bien faire prolonger jusqu'au « 1er décembre le délai de préemption accordé aux « régions libérées pour attribuer matériel à prendre dans camps américains ».

LA CRISE

LE SON POURRIT DANS LES MINOTERIES

Une délégation des minotiers de Lille et des environs s'est présentée hier à la préfecture. Elle a été reçu par M. Contensin, directeur du cabinet du préfet.

Les minotiers ont exposé que la question du transport du son n'ayant pas été envisagée, il est arrivé que les minoteries en possèdent actuellement des stocks considérables qui pourrissent sur place.

Hier, nous signalions que des cultivateurs avaient dû se défaire de leurs vaches par suite du manque de nourriture. Avec les centaines de tonnes de son que les minotiers possèdent et qui bientôt ne seront plus utilisables si l'on n'y prend garde, on pourrait alimenter les bestiaux, lesquels nous auraient ainsi donné du beurre et du lait dont le prix va devenir inabordable.

Mais, voilà, il y a toujours la crise des transports !

La Vie Ouvrière

FAUSSE ALERTE

MANŒUVRE PRÉFECTORALE

Un fait nouveau se produit, une note adressée à la presse indique « Pour l'unification des salaires que sur l'invitation du ministre des R. L. une réunion groupera les deux commissions administratives du Nord et du Pas-de-Calais, prévus par le décret du 10 août 1899 et instituée, en ce qui concerne le Nord, par arrêté préfectoral du 11 mai 1911. » Cette commission a dû se réunir hier, mercredi, à Lille.

L'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord proteste contre manœuvre et cela pour plusieurs raisons :

Nous savons que les membres qui se sont réunis hier, sauf de raros exceptions, sont des fonctionnaires.

Le décret du 10 août 1899 sur les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat prévoit les cas répondant aux termes des lois des 31 janvier 1833 et 18 novembre 1882 et indique :

Art. 3. — La constatation ou la vérification du taux normal et courant des salaires et de la durée normale et courante de la journée de travail sera faite par les soins de l'administration, qui devra :

1. Se référer, autant que possible, aux accords entre les syndicats patronaux et ouvriers de la localité ou de la région ;

2. A défaut d'entente, provoquer l'avis de commissions mixtes, composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers, et, en outre, se munir de tous renseignements utiles auprès **des syndicats professionnels**, conseils de prud'hommes, ingénieurs, architectes départementaux et communaux et autres personnes compétentes ».

Si nous suivons les instructions pour l'application de ces mesures, nous sommes avisés qu'une fois de plus, le Préfet tente de tromper la classe ouvrière du Nord et porter atteinte aux syndicats.

Il le sait d'autant plus, qu'en date du 4 février 1919, il nous adressait un pli par lequel il nous disait :

« J'ai l'honneur de vous adresser l'ampliation de mon arrêté du 1er de ce mois, vous appelant à faire partie de la commission mixte départementale chargée d'étudier les questions relatives à la fixation des salaires. L'arrêté indique :

Vu les décrets du 10 août 1899 ;

Vu notamment l'arti. 3 du décret du 10 août 1899 relatif (la suite indique l'article cité plus haut) ;

Vu l'arrêté de notre prédécesseur, du 11 mai 1911 ;

Vu, d'autre part, les circulaires de M. le ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale sur l'institution de commissions mixtes départementales chargées d'étudier les questions relatives au maintien du travail national :

Arrêtons :

Article premier. — Il est institué une commission mixte départementale qui aura pour mission, etc., etc...

L'article 2 détermine les questions d'ordre général.

L'article 3 désigne l'ensemble des membres.

Cette commission s'est plusieurs fois réunie; un procès-verbal du Préfet lui-même fut publié; déjà nous dûmes rectifier et par un article « Précisions », je dévoilais la mauvaise foi de l'administration.

Au Conseil Général j'intervenais dans le même sens.

Depuis juin, on ergote, on donne à cette institution un sens et un caractère contraires à son principe. Aucun accord ne peut se réaliser, c'est donc le paragraphe 2 de l'article 3 du décret du 10 août 1899 qui doit fonctionner.

Comme pour le reste, le Préfet, une fois de plus, n'a renseigné les ministres du Travail et des R. L. qu'imparfaitement, et il tente de jouer les syndicats du Nord.

SECRETAIRES DE SYNDICATS, TRAVAILLEURS DU BATIMENT ET DE LA RECONSTITUTION, DES T. P. U. ET AUTRES, ATTENTION, OUVREZ L'ŒIL, TENEZ BON.

L'abondance des matières a fait couper une partie de ma lettre adressée aux ministres, dont je rectifie le texte en en prenant toute la responsabilité.

Lire après « Nous ne voulons pas que se continue le système employé ». La Reconstitution, dans le Nord, fut corrompue dès le berceau comme une monarchie au cercueil. Nous avons, dans le Nord, un chef qui bavarde comme un roi constitutionnel, permettant que l'on discute les places, les missions, les commissions, les délégations et tout ce qui rend de l'argent ».

J'ai essentiellement tenu de rappeler ces lignes, surtout au moment où se prépare l'arrivée de travailleurs étrangers chez nous et la publication évidente des marchés qui se passent avec des entrepreneurs et industriels d'Allemagne.

En outre, nous avions, en juillet dernier, passé tant par l'Union Départementale que par les Syndicats et la F. N., un accord avec la Centrale Belge. Sa délégation paraît méconnaître notre Union et agit sans nous consulter, il faudra donc que dans l'intérêt des travailleurs du Nord, la commission administrative, dimanche 26, prenne toutes mesures répondant aux moyens à employer pour nous faire respecter dans nos droits, notre dignité et nos libertés.

Le secrétaire,
Ch. SAINT-VENANT.

La Grève Générale du Bâtiment

LES RESPONSABLES !

Ainsi voilà ce qu'a élaboré la commission que l'on a qualifiée, pour les besoins de la cause, de commission administrative départementale, à laquelle s'était adjointe celle du Pas-de-Calais.

Tous ces fonctionnaires se sont réunis le matin, rue Saint-Bernard, l'après-midi, au 5e bureau, à la préfecture.

Après leur décision, ils se sont rendus à nouveau dans le cabinet du Préfet, pour une troisième délibération.

Nous ne savons si Son Excellence n'a eu qu'à enregistrer les décisions ou s'il les a fait modifier. Mais en bons fonctionnaires, les membres de la commission ont voulu, avant de les communiquer à la presse, les lui soumettre.

Pour l'édification de nos amis, nous soumettons ci-dessous les prix offerts vendredi, 17 octobre, par les entrepreneurs :

Ouvrier spécialisé, 2,20; terrassier, 2,00; demi-ouvrier, jusqu'à 18 ans, 1,20; demi-ouvrier de plus de 18 ans, 1,70; grand manœuvre, 1,70; manœuvre de 16 à 18 ans, 1,20; manœuvre de 14 à 16 ans, 0,90; apprenti de 13 à 16 ans, 0,50.

Tarif de la Marne opposé par les ouvriers : grand manœuvre au-dessus de 18 ans, 1re zone 1,95; 2e zone, 1,825; id., de 16 à 18 ans, 2e zone 1,28; id., de 14 à 16 ans, 2e zone, 0,91; apprenti de 13 à 16 ans, 0,50; demi-ouvrier, même salaire que les manœuvres de leur âge au minimum; terrassier, 1re zone, 2,20; 2e zonne, 2,075; ouvrier qualifié, des ouvriers pour la construction et les réparations du bâtiment, 1re zone, 2,45; 2e zone, 2.325; ouvrier de la mécanique et charpente en fer, 1re zone, 2,70; 2e zone, 2.575.

Comparez avec ce que la commission des fonctionnaires a décidé et demandez vous avec sincérité si cela n'est pas une provocation directe.

Vous avez réussi, Monsieur le Préfet; c'est le conflit tant désiré par vous, c'est une provocation politique au premier chef. Vous serez félicité par M. Mandel. Mais soyez sûr que le bon sens des ouvriers du Nord ne tombera pas dans votre piège.

Vous voulez faire de la politique sur le dos des travailleurs en vous moquant de la misère profonde que vous allez accumuler; prenez-en la responsabilité

Quand à nous, nous ne voulons pas que vos combinaisons nous empêchent de gagner un salaire nous permettant de vivre. Ce que l'Etat français a accordé aux ouvriers de la Marne depuis le 30 juillet, peut et doit être payé aux ouvriers du Nord.

Le prix de l'existence étant le même et les sacrifices consentis par les soldats du Nord ne peuvent les mettre en état d'infériorité avec leurs amis de la Marne.

Nous réclamons l'égalité; vous nous répondez par la provocation.

Nous laissons notre vaillante population juge de vos actes et des nôtres. Nous sommes sûrs de son verdict.

D. BONDUES.

A ROUBAIX

Les derniers réfractaires se sont joints à leurs camarades

La grève du bâtiment continue à Roubaix dans le plus grand calme. Les ouvriers se sont réunis hier après-midi, à trois heures, boulevard de Belfort, où les délégués devaient leur rendre compte de la situation.

Celle-ci n'a d'ailleurs pas subi de changement notable. On constate seulement que les quelques ouvriers qui n'avaient pas encore cessé le travail avant-hier, sont venus se joindre à la masse de leurs camarades en grève.

Toutes les sections syndicales du bâtiment du département du Nord sont en communication et se tiennent régulièrement au courant de la situation.

Voici les textes de quelques-unes des dépêches reçues à Roubaix dans la journée d'hier :

De Denain :
« Grève extra-générale. Calme complet.
» Trocquenet ».

De Douai :
« Mouvement complet. 6.000 grévistes.
» Delarue ».

De Valenciennes :
« Grève Valenciennes déclarée hier, appliquée aujourd'hui. Camarades envoient salut fraternel.
» Kolher ».

De Saint-Amand :
« Grève générale depuis jeudi matin.
» Delcourt ».

De Denain et Bouchain :
« 20.000 grévistes continuent mouvement avec courage Vive Tourcoing ! Vive Roubaix ! »

Les camarades du bâtiment de Roubaix se réuniront à nouveau aujourd'hui, à trois heures, à « La Paix ».

A TOURCOING

Le nombre des grévistes est en progression constante

La réunion d'hier à la Maison du Peuple n'a apporté aucun fait nouveau concernant les pourparlers. Le nombre des grévistes augmente toujours. Quelques membres du comité de grève ont pris la parole et indiqué les mesures à prendre pour la complète extension du mouvement, particulièrement dans les travaux publics.

A ROUBAIX

LA GREVE DES TRAVAILLEURS DU LIVRE

Le prix de 2 francs à l'heure, demandé par les typographes et les papetiers était accepté par le patronat roubaisien, mais le tarif de 2 fr. 50 réclamé par les lithographes était généralement refusé.

Quelques maisons l'acceptèrent hier dans la matinée, mais l'organisation ouvrière demande que l'accord fut écrit. On put s'entendre et obtenir gain de cause chez certains patrons dont le personnel reprendra le travail dès demain.

Il y a réunion générale des grévistes ce matin à neuf heures, au Progrès, 82, rue de Tourcoing.

LA GREVE DES TAILLEURS EST TERMINEE

Les tailleurs de Roubaix ont repris le travail après avoir obtenu une augmentation de 200 % sur les salaires d'avant-guerre.

A TOURCOING

DANS LE TEXTILE

Les pourparlers quotidiens entre les délégués patronaux et ouvriers n'ont pas encore abouti. On a fixé à mardi 28 courant la limite accordée pour la décision patronale.

A LILLE

La Grève dans l'Imprimerie

Hier, dans la journée, deux réunions ont eu lieu. Les grévistes ont écouté avec beaucoup d'attention les explications données par le camarade Masson, des typographes, dans leur réunion du matin.

Les délégués du Syndicat ont eu plusieurs démarches à faire dans la matinée, entre autres chez MM. Gachie et Aula, et chez M. Wartel. Puis, après-midi, les délégués ont eu une entrevue avec M. Liégeois-Six, président du Syndicat des Maîtres-Imprimeurs. Dans cette réunion, une proposition patronale fut faite, et les délégués ouvriers ont promis d'en faire part aux grévistes dans la réunion qui aura lieu ce matin, à 9 heures à la Bourse du Travail.

Puis une deuxième réunion eut lieu à 5 h. 1/2 du soir, et Masson donna le compte-rendu des démarches faites dans la journée. La situation reste donc stationnaire. Quoique cela, ce matin les grévistes examineront la nouvelle proposition patronale et prendront la décision qu'ils jugeront compatible avec la situation.

— Donc aujourd'hui, à 9 heures, réunion des grévistes à la Bourse du Travail.

***

Les ouvriers linotypistes, fonctionnaires, cicheurs, rotativistes, en un mot tous les ouvriers travaillant dans les journaux, auront une **Réunion spéciale**, à 3 heures précises de l'après-midi, à la Bourse du Travail. Il y a urgence pour que tous les intéressés soient présents.

— Réunion du Comité syndical à l'issue de la réunion des ouvriers « canardiers ».

Dans l'Habillement

La grève des tailleurs pour hommes est terminée ; elle aura duré quinze jours.

Toutes les maisons, à l'exception d'une seule, la maison « Jeanne d'Arc », écoutant la voix de la raison, ont accepté les conditions de travail réclamées par leurs ouvriers.

Cette heureuse solution du conflit a été accueillie avec enthousiasme par tous les syndiqués.

Il y a en effet une joie réconfortante à constater combien l'heureuse impulsion syndicale par sa modération, par sa volonté d'aboutir et par la logique de ses efforts, gagne de plus en plus de terrain dans l'esprit non seulement des ouvriers, mais encore des employeurs.

Chez ces derniers, un restant d'esprit ancien subsiste. Il sera contraint sous l'irrésistible poussée des évènements, d'accepter l'état de fait que la guerre a créé.

Le Syndicalisme est méthodique. Ce n'est donc pas l'anarchie qu'il sème. C'est au contraire l'ordre et par la suite la prospérité et le mieux-être commun.

L'anarchie, c'est dans le clan patronal qu'on la retrouve.

Il suffit de jeter un coup d'œil dans une réunion de patrons pour se rendre compte combien l'étroit esprit de concurrence, de jalousie, de cachotterie, y est encore vivace.

Le Syndicalisme ouvrier travaille au grand jour et c'est là sa force. Il est loyal avant tout et l'esprit qui l'anime, altruiste et fraternel, contribuera dans une large part à la rénovation d'un monde que l'égoïsme et le particularisme avaient mortellement anémié.

Une maison refuse de reconnaître le syndicat ; nous ne pouvons accepter sans cette reconnaissance les autres concessions qu'elle consent à faire.

Les ouvriers de « Jeanne d'Arc » demeureront donc en chômage. Le syndicat leur paiera leur semaine s'il le faut et aussi longtemps que cela sera nécessaire, mais il est indispensable que notre organisation soit dès maintenant généralement reconnue et acceptée.

L'avenir du monde ouvrier dépend de cette clause ; nous mettrons tout en œuvre pour l'obtenir, et nous ne céderons pas qu'elle n'ait été ratifiée.

La Commission.

La Grève des Midinettes

Elle se développe d'une façon absolument remarquable. On peut dire dès maintenant que la presque totalité des ouvrières de Lille est syndiquée.

L'affluence aux réunions et l'entrain montré par les grévistes est du meilleur augure pour la fin heureuse de ce conflit.

De la réunion des employeurs dépendra peut-être la fin de cette grève. Nous le souhaitons. Quant à nous, nous sommes décidés à tenir le temps qu'il faudra, mais nous ne rentrerons à l'atelier qu'après satisfaction complète. Nous n'exigeons rien qu'on ne puisse nous accorder.

La Commission.

Apprenez rapidement et vous le
STENO-DACTYLO
Demandez le Programme gratuit
des Etablissements JAMET-BUFFEREAU
78 bis, Boulevard de la Liberté, LILLE

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Section des peintres et vitriers. — Vu les événements, tous les ouvriers peintres et vitriers devront assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 6 heures 30, au siège du Bâtiment, rue de la Clef, 32. Présence indispensable pour tous.

Pour les ouvriers du gaz. — Ce soir, assemblée pour tous les ouvriers des quatre usines, rue de la Clef, 32, à 6 heures. Ordre du jour très important.

Présence indispensable pour tous; les ouvriers monteurs pourront assister à cette assemblée.

Section d'Armentières. — Assemblée pour tous les ouvriers maçons, cimentiers, carreleurs et manœuvres de ces professions, estaminet du « Jeu de Boules », rue des Jésuites, à Armentières, à 6 heures et demie, ce soir.

Ordre du jour : formation des sous-sections ; nomination de deux délégués.

Le secrétaire.

— Vendredi 24 octobre, réunion à 6 heures 30 de la Commission exécutive de la Bourse du Travail. Très urgent.

Le secrétaire.

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Jeudi 23 octobre 1919, réunion de la Commission administrative, à 6 heures 30 du soir, à L'Union de Lille. (Communication importante).

DANS LA FILATURE DE LIN

Jeudi 23 octobre, à 16 heures 30, réunion des ouvriers et ouvrières de la filature de lin Snouden Tanguy, à l'estaminet de la Gaieté, rue d'Arcole, tenu par le camarade Delaval.

Le citoyen Bauche y assistera.

Pour la Commission :
Le Secrétaire : A. BAUCHE.

VENDREDI

CHAMBRE SYNDICALE DES PRESSEURS ET PRESSEUSES EN CONFECTIONS DE LILLE ET ENVIRONS.

Les membres de cette organisation sont invités à assister à la réunion générale ordinaire de leur syndicat, laquelle aura lieu le vendredi 24 courant à 6 h. 1/2 précises du soir, à la « Ville de Bruxelles », 19, rue du Molinel, à Lille.

Ordre du jour : « Adhésions, procès-verbaux, correspondance ; compte-rendu du Congrès de Lyon ; compte-rendu de la délégation à Roubaix ; au point de vue Intersyndical de l'Habillement de Lille ; concernant les presseuses ; rapport moral et financier ; rapport des délégués au S. O. H. ; placement de notre caisse ; apprentissage ».

Vu l'importance de l'ordre du jour, tous se feront un devoir d'assister à cette réunion.

Le Secrétaire : BLANDEL.

ASSOCIATION AMICALE DES DOUBLEURS EN CONFECTIONS DE LILLE ET ENVIRONS. — Vendredi 24 courant, à 6 heures 30 précises du soir, assemblée générale au siège de la Bourse du Travail, rue de Paris, 138 bis. — Ordre du jour très important. — Présence indispensable de tous.

LA COMMISSION.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, 28, RUE DE FIVES LILLE.

SECTION DES EMPLOYES DE LA RECONSTITUTION. — Tous les employés attachés aux services de la Reconstitution sont convoqués à la réunion organisée à leur intention vendredi 24 octobre, à 7 heures précises, au siège, 28, rue de Fives.

Ordre du jour : Compte rendu d'action syndicale. — Examen de la situation.

CONVOCATION. — Les membres de la Commission administrative sont priés de ne pas manquer d'assister à la réunion du dimanche 26 octobre, à 10 heures 30, au siège.

VOIES URINAIRES
Blennorragie, Suintements, Filaments, Cystite, Prostatite,
SYPHILIS Chancres, Boutons, Plaques, Ulcères, etc.
GUÉRISON ASSURÉE à tous les DÉSESPÉRÉS
par nouveaux traitements faciles à appliquer par le malade seul.
FORCE VIRILE rendue à tout âge aux IMPUISSANTS
LABORATOIRE des SPÉCIALITÉS UROLOGIQUES
23, Boulevard Sébastopol, 22, PARIS

PARTI SOCIALISTE

REUNION GENERALE DE LA SECTION DE TOURCOING

Une réunion générale du Parti aura lieu samedi prochain 25 octobre, à 7 heures du soir, à la Maison du Peuple.

A l'ordre du jour : Ratification de la liste des candidats aux élections municipales.

A LILLE

LE GRAND MEETING SOCIALISTE de Dimanche

Dimanche 26 octobre, à deux heures et demie de l'après-midi, grande conférence publique et contradictoire, 15, rue Léon Gambetta, sous la présidence de DELORY, assisté des candidats du Parti Socialiste aux élections législatives.

Avec le concours des citoyens : SEMBAT, CACHIN, BRACKE, RENAUDEL.

Ordre du jour : Les élections législatives et le Parti Socialiste.

***

Au cas où la salle serait trop petite pour contenir tous les auditeurs, la commission administrative de la section Lilloise a pris des dispositions, pour que conformément à la loi, les orateurs puissent parler place de la République.

On nous informe que la section lilloise du Parti Socialiste avait adressé à l'administration municipale une demande pour obtenir la salle du Palais Rameau.

M. Brackers d'Hugnuo, adjoint, faisant les fonctions de Maire, a répondu par un refus.

AUX MEMBRES DU COMITÉ DU VIEUX-LILLE,
11, rue du Marché-aux-Bêtes

Camarades,

Vous êtes priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le samedi 25 octobre, 1919, à 7 heures 30 du soir.

Ordre du jour très important.

Causerie par le camarade Roger Salengro, qui traitera sur l'actualité.

Vu l'importance de l'ordre du jour, que chacun se fasse un devoir d'y assister.

Le Secrétaire : Louis PETERS.

A SECLIN

Jeudi, 23 octobre, réunion de la commission administrative, à 2 heures 30 du soir, au siège.

Les membres de la commission de propagande sont invités également.

— Dimanche, 26 octobre, à 4 heures du soir, réunion extraordinaire de la section; les adhérents sont priés d'y venir en plus grand nombre possible, vu l'importance de la réunion.

Ordre du jour : constitution définitive de la liste des candidats aux élections municipales; désignation d'un candidat au Conseil d'arrondissement; organisation de la propagande.

Le secrétaire.

A EMMERIN

Les membres de la Section sont convoqués pour le dimanche 26 octobre, au siège, chez Dumoulin Willems, à 8 heures précises

Ordre du jour : Conférence du 1er novembre et élections législatives et municipales. — Présence indispensable.

Conseils aux Femmes

Le grand tort des mères et épouses est de ne pas comprendre généralement qu'elles ont le plus grand intérêt à ménager leur santé. C'est certainement la première condition pour rendre service aux leurs. Par conséquent, elles doivent faire attention aux premiers symptômes d'une affection des reins qui les guettent, tels que : mal de dos, maux de tête, vertiges, teint jaune, anémie provenant d'un sang vicié, faiblesse générale, etc. Suivez un régime sévère dès le début, aliments légers, eau pure comme boisson, petites promenades au grand air, repos suffisant et soignez les reins avec les Pilules Foster, vous vous en trouverez bien et la plupart du temps vous aurez échappé au rhumatisme, à l'hydropisie, la sciatique ou autres maladies graves provenant d'un empoisonnement du sang que les reins ne sont plus en état de revivifier.

Les Pilules Foster conviennent aux femmes surmenées par le travail et affaiblies par des couches ou les maladies de l'âge critique